

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016 A 20H

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Pascale PINGUET, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – M. Gilles GOURTAY - Mme Valérie LAGILLE – M. Roger BOUCHAÏB – Mme Michèle BILLARD-GUEHRING - Mme Sophie LEBOURGEOIS – Mme Luce FARE - M. Daniel CARROUÉ - Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Marie-Thérèse CORNICHON – Mme Cristèle VIEZZI – Mme Marie-Christine REMOUÉ-MASSON - Mme Florence GUIGNON - M. Frédéric COMBE – Mme Christelle TZOTZIS - M. Stéphane CHABIN – M. Sébastien BAUDEMONT.

Etaient excusés : M. Daniel CARADEC (*pouvoir à M. Roger BOUCHAÏB*) – Mme Danielle BAILLET (*pouvoir à Mme Pascale PINGUET*) – M. Ludovic REDON.

Etaient absents : M. Jean-Marie BARDU – M. Vincent MATIGNON - M. Gabriel MORO.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse CORNICHON



Approbation du compte rendu de la séance du 23 septembre 2016.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Informations

Mme PINGUET porte les informations suivantes à la connaissance des membres du Conseil municipal

27 octobre dernier, réunion avec la référente de Collectivité Conseils et plusieurs techniciens de Suez après visite des installations.

Concernant la station d'épuration, l'Agence de l'eau avait fait un audit en septembre 2015 et avait émis des réserves à propos d'un manuel à réaliser et du canal de comptage. Techniquement, le second point ne semble pas nécessaire et une justification technique leur sera envoyée.

Par rapport à l'eau potable, le sujet principal concerne la bache de la vallée aux moines qui a une fissure évolutive. Test ingénierie devait chiffrer deux solutions. Ils doivent nous fournir les éléments d'ici deux semaines.

ANC : réunion avec Test ingénierie prévue le 10 novembre à 16 heures afin de faire le point. Plus de 50 demandeurs sur 60 personnes concernées ont retourné leur accord avec une pré-convention.

Travaux d'assainissement :

Devis pour les travaux relatifs aux odeurs au niveau du cheval blanc signé. Modification de la grille avaloir et remplacement du poste de refoulement à l'ancienne école Joubert. 19 376 € TTC.

Rendement de l'eau potable :

Faisant suite à la commission d'appel d'offres (trois entreprises avaient répondu), Artelia a été retenue mais l'entreprise doit fournir des documents administratifs complémentaires avant le 15 novembre pour finaliser la décision. Coût 104 605 € H.T.. Puis passage aux commissions d'attribution des aides du Département et de l'Agence de l'Eau. Rappel de l'assistance du SATESE pour ce dossier technique.

Voie menant au cimetière :

Il faudra rapidement rendre cette voie utilisable par les véhicules afin de permettre d'accéder à un parking en bas du cimetière. L'entrée par le haut du cimetière est maintenant bien éloignée surtout lorsqu'il y a des pots ou autres éléments à transporter.

Par ailleurs, il faudra penser pour le prochain budget à une extension du columbarium, voire un jardin du souvenir.

Scolaire :

A la fin du mois, M. STRANART présentera les plans et le cahier des charges pour le préau de l'école.

M. CHABIN évoque une formation au collège des cadets de la sécurité civile concernant les classes de 4^{ème} et 5^{ème}. Une heure de formation tous les 15 jours puis des sorties en casernes, réflexions sur des procédures comme le DICRIM (dossier d'information communale sur les risques majeurs), ... Actuellement, une dizaine de volontaires. Premiers cours le 5 décembre.

M. CHABIN rappelle également que le 12 novembre se tiendra une présentation des gestes de premiers secours pour le public sur le parking du supermarché.

CME

M. CHABIN souhaite rencontrer les enfants par rapport aux gestes de premiers secours (à programmer).

Mme LAGILLE, Adjointe aux finances, ira également au Conseil d'enfants au moment de la préparation budgétaire.

Social

Réunion avec ARPAVIE (anciennement AREPA) le 7 novembre.

Cela permettra de bien expliquer tous les composants du déficit de 2016 pour le CCAS de 106 532 €.

Nous savons déjà que des écarts sont dus au différentiel du nombre de logements loués depuis les premières estimations. Par ailleurs, les premiers mois de l'année ont continué à être encaissés par le CCAS.

Les termes de la convention de partenariat seront également revus ensemble. La proposition semble convenir.

ARPAVIE est constitué actuellement de 125 établissements (46 EHPAD, 77 résidences autonomie, une résidence locative avec services et un SSIAD – service de soins infirmiers à domicile).

Soit un hébergement de 9 000 résidents, un emploi de 3 000 collaborateurs et un volume d'affaires supérieur à 200 millions d'euros.

C'est maintenant le premier groupe associatif dans le secteur privé non-lucratif de l'hébergement des personnes âgées à revenu moyen ou modeste.

Repas des aînés : les 3 et 4 décembre.

26 novembre après-midi : inauguration espace Marysel à l'école Joubert

Arturbain : 29 novembre à Paris : présentation de la Commune et des enjeux par Mme le Maire puis de la restructuration du centre-ville par le CAUE.

Rappel : une motion avait été prise le 23 septembre. Au niveau national, sur 40 villes qui avaient déposé un dossier, six ont été sélectionnées par le comité de sélection : Autun, Château-Landon, Fresnay-sur-Sarthe, Ronchamp, Saint-Herblain et Virey-le-Grand.

Primaires organisées sur la Commune :

20 et 27 novembre « centre et droite » : au gymnase

22 et 29 janvier : PS et gauche au gymnase

Route de Grands Moulins

Semaine suivante : pose du grillage puis des portiques à 2m10 et réouverture de la route.

Subvention annoncée par M. CARROUE de 12 000 € pour le projet de zone humide par la fondation du patrimoine. Les commissions d'attribution de la Région et du Département se réunissent dans la première quinzaine de novembre. L'Agence de l'Eau participe également. Le planning du chantier en cours à la Tabarderie est bien suivi. La zone se régénèrera après cette opération.

Visite d'une agence de Melun spécialisée dans les locaux professionnels pour la Trésorerie et éventuellement le logement adjacent. Mme LAGILLE suit ce dossier et on attend les estimations.

Un petit agenda publicitaire avec des informations sur la Commune est en cours de préparation par une entreprise qui démarché en ce sens les commerces et entreprises.

Le 15 novembre : rencontre avec la Président du SMETOM concernant le projet de la future déchetterie. Il s'agit de faire le point pour informer ensuite la population.

Technique

Illuminations aux pieds de l'église en cours. Raccordement finalisé ce jour. Elles seront mises en fonction lors des illuminations de Noël début décembre. Essais le 24 novembre.

Un camion d'occasion appartenant anciennement à la Poste, avec un haillon, serait très utile aux services techniques d'où son intégration dans une décision modificative présentée ce soir.

C'est un citroën Jumper caisse 11m3 avec un hayon élévateur. Diesel, garanti 3 mois ou 5 000 Km. De 2009. 49 000 Kms.

Soucis de coupure électriques au gymnase. Décision de passer à 36 Kg de puissance. Des nouveaux équipements comme les petits chauffe-eaux des douches et le remplacement de certaines grosses lampes sont à prendre en compte ainsi que le fait que le compteur Linky ne permet aucun dépassement même exceptionnel.

Semaine suivante :

Etude de deux propositions relatives à l'installation d'une ferme solaire sur l'ancien centre d'enfouissement.

Intercommunalité

Eléments de Maître Vignot laissés à l'intercommunalité concernant la possibilité de ne mettre à disposition que les locaux occupés par l'OTSI pour le transfert de la compétence du tourisme.

Autre compétences optionnelles et facultatives à décider pour la fin de l'année.

Ainsi, une compétence optionnelle a été vidée de sa substance puisque devenue obligatoire : il s'agit du ramassage des ordures ménagères. Tandis qu'il manquait une option facultative.

Pour la partie optionnelle, ont été proposés : une mise en valeur de l'environnement qui devrait se limiter à un diagnostic des espaces verts dans chaque commune puis une conférence sur l'énergie.

Et pour le volet facultatif : construction et entretien des futurs équipements culturels et sportifs (postérieurs à janvier 2017), uniques sur le territoire et renforçant l'attractivité touristique. Ce qui est très bordé.

Une délibération sera à prendre au prochain conseil municipal. Nous attendons les éléments.

M. CARADEC et Mme LAGILLE ont assisté à la commission de développement économique.

Mme LAGILLE explique qu'il s'agissait principalement du projet dédié aux entreprises à côté de Sogaplast. Les locaux seront acquis pas l'intercommunalité en début d'année 2017. Il va falloir créer un groupe de travail spécifique pour faire avancer ce projet. L'intercommunalité recherche des bénévoles disponibles parmi les élus. Il faudra cadrer le fonctionnement au regard des attentes des entreprises.

Lors de cette réunion, ont aussi été évoquées les aides reçues par les entreprises relatives aux inondations. Avec le Département et la Chambre des métiers, et ce, malgré un travail considérable de montage de dossiers, environ 2 000 € ont été apportés à chaque entreprise.

Prévoir un mini conseil pour le 25 novembre.

Avec déjà :

La modification des statuts et l'extension des compétences intercommunales

Le déclassement et la vente à l'euro symbolique du chemin des services techniques

Le régime indemnitaire

Les indemnités du receveur

La classe de découverte du mois de juin

Ainsi qu'une motion pour maintenir la maternité de la polyclinique de la Forêt à Fontainebleau (demandé par l'équipe de la maternité mais à évoquer dans la limite de la sécurité des patients).

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire évoque deux drames :

En premier lieu, celui de l'attaque de policiers sur la Commune de Saint-Pierre-les-Nemours et de l'état de santé d'une policière.

Puis, le suicide d'un agriculteur de Préfontaines et donne lecture d'une lettre ouverte qui devrait paraître prochainement dans les journaux locaux.

Délibération n° 2016.08.69 - Décision modificative n°2 – budget COMMUNE

Mme le Maire informe qu'il y a lieu de régulariser des comptes de la section fonctionnement ainsi :

Section Fonctionnement :

DEPENSES

Article 7325 Reversement FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

C'est un dispositif de péréquation : un prélèvement sur les ressources des communes ou intercommunalités permet d'abonder ce fonds, qui est ensuite reversé à des communes ou intercommunalités moins favorisées. (pour info 1 700 € en 2015 - 7 118 € en 2016)

Prévu au BP 2016 article 73918 au lieu du 73925 : 3 000 € + **7 118 €**

Article 73918 - **3 000 €**

Article 6574 subvention fanfare + **200 €**

TOTAL + **4 318 €**

CHAPITRE 022 Dépenses imprévues - **4 318 €**

RECETTES

7325 Reversement FPIC + **4 118 €**

7381 Droits de mutation - **4 118 €**

Section Investissement :

DEPENSES

Article 2182 Matériel de transport

(prévu BP 6000 € - décision d'acquisition Citroën Jumper 12000 € TTC) + **6 000 €**

Article 2313 Travaux de bâtiments - **6 000 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

AUTORISE Mme le Maire à régulariser les comptes.

Délibération n° 2016.08.70 - Décision modificative n°1 – budget ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe qu'il y a lieu de régulariser des comptes de la section fonctionnement au niveau de l'article 6811 dotations aux amortissements.

Les crédits inscrits au BP 2016 étant insuffisants (80 300 €).

En conséquence, la section fonctionnement est modifiée ainsi :

Section Fonctionnement :

DEPENSES

Article 6811 dotations aux amortissements + 1 810 €

Article 6228 honoraires mission d'assistance - 1 810 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à régulariser les comptes.

**Délibération n° 2016.08.71 - Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne :
adhésion au groupement de commande Cit'Isol (isolation des combles en Seine-et-Marne)**

Cette possibilité fait suite au diagnostic qui avait été réalisé par le SDESM dans les bâtiments communaux

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) propose de coordonner un groupement de commandes d'isolation thermique des combles en Seine-et-Marne,

VU le Code des marchés publics et son article 8 VII,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016-41 du 26 mai 2016 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes Cit'Isol annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la Collectivité au groupement d'achat Cit'Isol,

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

**Délibération n° 2016.08.72 - Subvention association La Fanfare les Abeilles (présence
supplémentaire lors d'une cérémonie)**

Ajout de la prestation du 19 mars, conformément à la décision modificative

Par délibération n°2016.04.21 du 15 avril 2016, le Conseil municipal a attribué une subvention de 1 200 € à l'association « la Fanfare des abeilles » représentant un forfait de 200 € par présence de

l'association lors des cérémonies ou événements tels que : Souvenir des déportés, commémorations 8 mai, 18 juin, 11 novembre, présence à la fête de la musique et au 14 juillet.

Cette année la cérémonie du 19 mars s'est déroulée un samedi, l'ensemble des musiciens a ainsi pu se déplacer pour commémorer la Journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie.

Il est donc proposé de verser une subvention complémentaire de 200 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de verser 200 € de subvention complémentaire à l'association « la Fanfare les Abeilles ».

DIT que ces crédits sont prévus à l'article 6574 du budget 2016.

Délibération n° 2016.08.73 - Stage cirque 2017 : convention à passer avec « les Baladins des Etoiles »

L'association Les Baladins des Etoiles propose d'organiser du 13 au 17 février 2017 une animation spectacle découverte du cirque auprès des enfants.

Ce stage proposé pour la 20^{ème} année consécutive rencontre tous les ans un vif succès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de confier à l'association les Baladins des Etoiles une animation spectacle découverte du cirque auprès des enfants la semaine du 13 au 17 février 2017.

APPROUVE le projet de convention définissant les modalités d'organisation de l'animation et son prix de 1 660 € TTC.

ARRETE la participation des parents à 30 € par enfant dans la limite de 30 inscriptions.

Délibération n° 2016.08.74 - Nom du futur lotissement dans cadre du projet d'aménagement de la Vallée Sèche

Vu la nécessité de désigner et promouvoir le projet d'aménagement sur le secteur Ouest de la Rue Creuse,

Madame le Maire indique qu'il y a lieu d'attribuer un nom à ce futur ensemble immobilier.

Aussi et pour faire suite au dernier Conseil municipal du 23 septembre 2016, il est proposé au vote de l'assemblée le nom suivant : « Domaine des grouettes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, par 18 voix pour et 1 voix contre**,

DÉCIDE d'attribuer le nom de « Domaine des Grouettes » au futur aménagement du secteur Ouest de la Rue Creuse.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette dénomination.

La séance est levée à 21h25.

Le Maire,
Pascale PINGUET

Compte rendu affiché le :